



Charte des relations

entre les professionnels du Centre Hospitalier de Lens

et les professionnels de santé de ville

La présente charte a été établie dans le cadre des travaux du Comité Ville-Hôpital Lens-Liévin, en concertation avec l'ensemble des responsables médicaux de spécialités et la Direction des Soins du Centre Hospitalier de Lens. Elle vise à faciliter les relations entre les professionnels de santé de ville et de l'hôpital par le respect mutuel de règles de bonnes pratiques ainsi que par la mise à disposition d'outils de communication dédiés.



Objectif 1

Faciliter l'accessibilité par la mise à disposition des moyens de communication dédiés aux échanges ville-hôpital

- **Mise en place d'un numéro d'appel unique dédié aux médecins de ville** et leur permettant d'être mis en relation avec un médecin senior de chacune des spécialités du Centre Hospitalier de Lens : « CHL Vill'Hôp »
- **Mise en place de la télé-expertise pour garantir un accès rapide à l'expertise des spécialités du Centre Hospitalier de Lens via une plateforme dédiée** « Omnidoc » pour garantir un avis spécialisé non-urgent rendu par un spécialiste des Hôpitaux Publics de l'Artois.
- **Déploiement de la Messagerie Sécurisée de Santé**
- **Déploiement de Doctolib pour la prise de rendez-vous**
- **Déploiement d'une ligne de télé-expertise médico-soignante, accessible aux infirmiers libéraux**

Objectif 2

Améliorer la communication des informations à l'entrée/sortie du patient, et assurer la continuité de la prise en soins en sécurisant la sortie de l'hôpital

- A la sortie du patient, les praticiens hospitaliers garantissent la continuité et la sécurité de la prise en soins en Ville grâce à un « pack de sortie » intégrant les diverses prescriptions requises par l'état de santé du patient : pharmaceutiques, de soins, d'arrêt de travail, de transport
- Les médecins de ville adressent leurs patients avec une synthèse et le Centre Hospitalier de Lens s'engage à verser les documents relatifs à la prise en charge du patient dans « Mon espace santé »,

Objectif 3

Garantir le partage des bonnes pratiques

- Partager des protocoles et des guides de bonnes pratiques co-construits entre les professionnels de santé hospitaliers et les professionnels de santé de ville, disponibles sur l'espace professionnel du site internet des Hôpitaux Publics de l'Artois
- Participer à la co-construction avec les infirmiers libéraux de nouveaux protocoles

Objectif 4

Mettre en place des évènementiels co-construits avec les professionnels de santé de ville

- Faciliter le partage des pratiques en programmant des webinaires
- Co-organiser ou participer à des événements de prévention
- Compléter l'espace dédié sur le site internet www.ch-lens.fr

Le guide pratique de cette charte est mis à votre disposition et actualisé régulièrement sous le QR Code suivant :

